



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

PRÉFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'utilité publique

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE

**relative à une demande d'autorisation
présentée par la
S.C.E.A. L'OEUF DES GRANDS BOIS
pour la création d'un élevage avicole
de 201 600 poules pondeuses sur le territoire
de la commune du BREIL-SUR-MERIZE**

Par arrêté n°2012044-0017 du 13 février 2012 le préfet de la Sarthe a ouvert une enquête publique sur le projet présenté par la S.C.E.A. L'OEUF DES GRANDS BOIS, demeurant "Volembert" 72440 SAINT MICHEL DE CHAVAINES - pour la création d'un élevage avicole de 201 600 poules pondeuses, se situant "L'Arrachée" sur le territoire de la commune du BREIL-SUR-MERIZE.

Le dossier comprenant l'étude d'impact, sera déposé pendant une durée d'un mois (minimum) du **4 avril 2012 au 5 mai 2012 inclus**, à la mairie du BREIL-SUR-MERIZE, siège de l'enquête.

Il sera tenu, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition du public, accompagné d'un registre d'enquête sur lequel seront consignées ses observations.

Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, commissaire-enquêteur, recevra en personne à la mairie du BREIL-SUR-MERIZE, les observations du public au cours de permanences qui se tiendront les :

- **mercredi 4 avril 2012 de 8h30 à 11h30**
- **vendredi 13 avril 2012 de 8h30 à 11h30**
- **jeudi 19 avril 2012 de 13h30 à 16h30**
- **lundi 23 avril 2012 de 8h30 à 11h30**
- **samedi 5 mai 2012 de 8h30 à 11h30.**

Toutes remarques pourront également lui parvenir par écrit, à la mairie siège de l'enquête.

Toute demande complémentaire sur le projet peut être adressée à la S.C.E.A L'OEUF DES GRANDS BOIS, porteur du projet.

Les personnes physiques ou morales intéressées pourront prendre connaissance, après la clôture de l'enquête, du mémoire en réponse du demandeur et du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur, en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe - DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES - Bureau de l'utilité publique - Place Aristide Briand - 72041 LE MANS CEDEX 9, ou à la mairie du BREIL-SUR-MERIZE.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure d'instruction est une autorisation assortie du respect de prescriptions, ou un refus.